

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence (mars 2017)	Valeur actuelle (et année de référence)	Cibles (et année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
<b>Objectif général</b>	Contribuer à la lutte contre la torture en RDC	Mesures d'application concrètes des instruments nationaux et internationaux de lutte contre la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants	Mécanismes actuels pas suffisamment effectifs, et mesures concrètes trop faibles : manque de contrôles, manque de sanction des auteurs, faible prise en charge des victimes, moyens insuffisants des services judiciaires et médicaux		Existence de décrets d'application, circulaires, etc. permettant l'application des lois et instruments internationaux Moyens disponibles dans les budgets de l'Etat pour les services concernés	Rapports de la RDC pour l'examen périodique universel au Comité des droits de l'homme de l'ONU Rapports des organisations nationales et internationales de défense des droits humains	
<b>Objectif(s) spécifique(s):</b>	Renforcer les mécanismes de prévention et de réponse, au niveau des acteurs étatiques et non-étatiques, aux actes de torture et traitements cruels, inhumains ou dégradants en RDC	Réduction des actes de tortures et autres traitements cruels, inhumains et dégradants	2016 : au début du projet, on estime à 50% au moins les personnes (hommes et femmes) ayant été victimes d'actes de tortures et autres traitements cruels, inhumains et dégradants au cours de la détention / garde à vue. (Rapport mars 2017 de Soprop mentionne un chiffre de 30% de personnes déclarant avoir été victime des tels actes, mais l'estimation doit être revue à la hausse du fait des craintes de représailles qui poussent de nombreuses victimes à ne pas dénoncer les faits)	Fin 2019 : 20 % de réduction des actes de tortures et autres traitements cruels, inhumains et dégradants	Fin 2020: 30 % de réduction des actes de tortures et autres traitements cruels, inhumains et dégradants	Rapports des visites des acteurs et des OSC, témoignages des justiciables et leurs proches, témoignages d'avocats	Les acteurs clés de la justice s'impliquent pour le changement. Les fonctionnaires engagés dans le projet restent en poste. Les supérieurs hiérarchiques soutiennent le programme et encouragent la participation des agents. Les OSC locales disposent d'un espace de liberté suffisant pour participer pleinement au programme. Le climat politique n'empêche pas la bonne mise en œuvre du projet. L'inflation reste raisonnable et ne remet pas en question l'équilibre budgétaire du projet.
<b>Résultat(s)</b>	R1 : Les acteurs concernés par la détention en RDC font évoluer leurs pratiques pour réduire les cas de torture et traitements cruels, inhumains et dégradants	1.1: % de contrôles internes respectant la circulaire régissant les contrôles judiciaires et l'application des normes en matière de garde à vue	nombre de contrôles effectués en respectant les outils standardisés conformes aux règles	fin 2019, au moins 50% des contrôles internes appliquent la circulaire régissant les contrôles judiciaires et l'application des normes en matière de garde à vue	fin 2020, au moins 80 % des contrôles internes appliquent la circulaire régissant les contrôles judiciaires et l'application des normes en matière de garde à vue	Rapports internes des services concernés, témoignages des supérieurs hiérarchiques, observation de RCN J&D, COJESKI, OSD	Intérêt des autorités et supérieurs hiérarchiques pour œuvrer dans le cadre de l'action Disponibilité des agents et acteurs pour participer à l'action Pas de mutation des personnes en cours de projet
		1.2: % de commandants et chefs de pool des	Actuellement il n'existe pas de données fiables mais le citoyen est généralement absent des discours et préoccupation des agents (Cf. Etude Les fonctionnements de la garde à vue en RDC, RCN J&D 2015, p. 67 : « (...), l'usager, et le gardé à vue en particulier, reste le grand absent de ces discours [discours des OPJ]).	fin 2019, au moins 30% commandants et chefs de pool des commissariats ciblés qui prennent au moins une initiative d'ordre général pour réduire les actes de torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants	fin 2020, au moins 50% commandants et chefs de pool des commissariats ciblés qui prennent au moins une initiative d'ordre général pour réduire les actes de torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants		concertation fructueuse avec les autres PTF du secteur
		1.3: % de victimes accompagnées qui effectuent un dépôt de plainte	Actuellement les OSC constatent un faible traitement des cas, car les autorités ne mettent pas la priorité sur ces enquêtes	Au moins 10 % de victimes effectuent un dépôt de plainte.	Fin 2020, 20 % d'augmentation des dépôts de plainte.	Rapports COJESKI, OSD et actes légaux / administratifs, jugements prononcés	

	1.4: % de victimes dont la plainte est jugée recevable par le parquet.		Au moins 30 % des plaintes jugées recevables par le parquet.	Fin 2020, 40 % des plaintes jugées recevables par le parquet.		
Résultat 2 : Les OSC congolaises sont renforcées pour un accompagnement intégré des victimes (hommes et femmes) de torture et traitements cruels, inhumains et dégradants	2.1: La capacité d'accueil et d'accompagnement des victimes (hommes et femmes) COJESKI/OSD augmente	En 2016, OSD 200 hommes et femmes victimes (Kinshasa)	Fin 2019, 80 victimes accompagnées par OSD (Kinshasa)	Fin 2020, 120 victimes accompagnées par OSD (Kinshasa)	Registres de OSD et COJESKI, rapports d'activités	Les différents acteurs disposent de tous les moyens nécessaires pour assurer la mise en œuvre de l'action  Les changements de personnels dans les structures de mise en œuvre sont anticipés et gérés par les structures de manière à ne pas perturber la mise en œuvre de l'action
	2.2: Taux de satisfaction des victimes (hommes et femmes) prises en charge par les équipes de COJESKI, OSD (qualité des services, espaces dédiés aux femmes, aux mineurs etc.)	Mise en place récente d'un mécanisme d'évaluation de la satisfaction des patients / victimes (hommes / femmes)	fin 2019, 50% des victimes et patients (hommes et femmes) pris en charge se déclarent satisfait par les services d'accompagnement offerts par COJESKI et OSD	fin 2020, 90% des victimes et patients (hommes et femmes) pris en charge se déclarent satisfait par les services d'accompagnement offerts par COJESKI et OSD	Formulaires d'évaluation et de satisfaction, témoignages et entretiens	
	2.3 Capacité d'interpellation et de plaidoyer de la société civile pour augmenter la redevabilité externe notamment au bénéfice des groupes vulnérables (mineurs, femmes, travailleuses et travailleurs du secteur informel)	En RDC, les tensions liées au contexte politique tendent à réduire l'espace de dialogue entre OSC et autorités	Fin 2019, 4 actions de plaidoyer sont menées	Fin 2020, les 6 actions de plaidoyer menées par COJESKI, OSD et conduisent à 2 actions concrètes de changement législatif / normatif (décret d'application, circulaire etc.)	communiqués de presse, actes légaux ou administratifs	
Résultat 3 : les OSC, codemandeurs, voient leurs compétences renforcées en gestion, plaidoyer et expertise technique en matière de lutte contre la torture, et autres traitements cruels, inhumains et dégradants	Niveau de progression des OSC appuyées en gestion de projets	Le niveau initial des OSC partenaires sera évalué par un diagnostic participatif et formalisé dans 4 échelles d'évaluation du niveau de compétence (une échelle par thématique)		Progression d'au moins deux niveaux en gestion de projets	Echelles d'évaluation des compétences en gestion de projet, gestion financière, plaidoyer et expertise technique	
	Niveau de progression des OSC appuyées en gestion financière			Progression d'au moins deux niveaux en gestion financière		
	Niveau de progression des OSC appuyées en plaidoyer			Progression d'au moins un niveau en plaidoyer		
	Niveau de progression des OSC appuyées en termes d'expertise technique			Progression d'au moins un niveau en expertise technique		
Extrants	directs/tangibles (infrastructures, biens et services) issus du projet.					
	Extr. 1.2 Méthodologie de contrôle uniformisée dans les services de contrôles étatiques (PNC, parquet)	250 acteurs formés à l'utilisation d'une méthodologie uniformisée	Au démarrage du projet, il n'existe pas de méthodologie de contrôle uniformisée au sein des différents services (parquet, PNC)		Existence d'outils méthodologiques harmonisés et disponibles	exemplaires des outils et mesures prises pour leur utilisation
	Extr. 2.1 : Affiches, dépliants sur les règles de détention sont produits et disponibles	16.000 personnes sensibilisées	La population a besoin d'être informée de ses droits		1000 affiches, 12500 dépliants et sont conçus et diffusés	Exemplaires des affiches et dépliants, photos des activités de sensibilisation

	Extr. 2.3 : 1 centres d'accueil des victimes opérationnels en RDC	120victimes accueillies et accompagnées	Le centre déjà existant mais besoin d'être renforcés pour répondre à une forte demande		Le centre est opérationnel	Rapports d'activités des centres, photos des centres et des équipes, documents administratifs démontrant leur existence et activité (contrats etc.)	
--	---	---	--	--	----------------------------	---	--